

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° n° 519 du 2 août 1941 promulguant à la Côte française des Somalis et dépendances :

n° 519

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
2 août 1941

Numéro JO  
n° 537 du 31/08/1941

Date du numéro  
31 août 1941

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu**le radiogramme-circulaire ministériel n° 236 du 1<sup>er</sup> août 1941

**Vu**l'arrêté n° 402, du 12 juin 1941, promulguant à la Côte française des Somalis la loi du 29 mai 1941 modifiant les articles 19, 26 et 45 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse,

### TEXTE INTÉGRAL

Art, 1, — Est promulguée à la Côte française des Somalis le décret du 26 juillet 1941 portant modification à la loi du 29 juillet 1881 modifiée par la loi du 20 mai 1941. Art. 2, — Le présent arrêté sera enregistré et communiqué après avoir donné lieu à des mesures de publicité extraordinaires,

**NOUAILHETAS.**